



PROCÈS VERBAL N.2

Réunion électronique du 16 JANVIER 2026

Présents : Mohamed EL MAADIOUI, Christophe ROMO, Chemsy CANAPLE, Eric CLOAREC, Stéphane MAIZA, Jessica FORESTIER, Hubert FORESTIER.

OBJET : Demande de mutation de Mr X, arbitre de football

M. X n'a pas répondu aux demandes du plan de formation mis en place par la CDA et validé par le Comité Directeur, sur les conditions nécessaires à la possibilité d'arbitrer, malgré plusieurs tentatives et occasions de se rattraper (TAISA).

Après avoir notifié à M. X qu'il ne pourrait pas arbitrer pour la saison 2025/2026, celui-ci a envoyé un courrier à M. le Président de la CDA en demandant sa mutation pour un autre département et une autre ligue.

Après étude du courrier de M. X par les membres de la CDA, celle-ci a délibéré par un vote électronique, chacun donnant son avis.

Favorable : 1 Défavorable : 6

La CDA, à la majorité refuse la mutation de Mr X.

Hubert FORESTIER
Président CDA

Jessica FORESTIER
Secrétaire de séance